

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

### SIVOM DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE

#### PROCÈS-VERBAL

#### BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 11h00, le Bureau Syndical s'est réuni à la mairie de Villeneuve la Dondagre, sur la convocation et sous la présidence de Madame Christine AITA.

Date de convocation : 13/05/2025

Présents : Christine AITA, Corinne PASQUIER, Jean-François ALLIOT, Claude CANET, Annie ROGER, Jean-Jacques NOEL.

Absents excusés : Christelle NOLET, Loïc BARRET, Claude MAULOISE, Gilbert GREMY.

Membres du Bureau Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Absents : 4

Quorum : 6

Secrétaire de séance élu ce jour : Claude CANET

#### L'ordre du jour est le suivant :

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Approbation bureau syndical procès-verbal de séance du 27 janvier 2025

### 2. EAU POTABLE

2.1. Point sur l'avancement des travaux à Montacher-Villegardin

2.2. Point sur l'avancement des travaux à Saint valérien

2.3. Point sur l'avancement des travaux à Saint Agnan et acquisition de terrain.

2.4. Point sur le dossier Loi sur l'eau

2.5. Délibération relative à l'avenant 1 aux missions de maîtrise d'œuvre : construction réservoir sur Tour (Saint valérien).

2.6. Mise en disponibilité du Responsable de Service

2.7. Informations diverses.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

**La séance est ouverte sous la présidence de Christine AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais.**

La Présidente propose de désigner Claude CANET au poste de secrétaire de séance.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **1. GENERAL**

### **1.1. Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 27 janvier 2025**

La Présidente soumet le procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 janvier 2025 à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

## **2. EAU POTABLE**

### **2.1 Point sur l'avancement des travaux à Montacher-Villegardin**

Les travaux sur Montacher ont débuté, le 16 avril et prendront fin au mois de juin. Trois entreprises travaillent actuellement sur ce chantier : Merlin TP et RTP pour la pose de la canalisation et Véolia pour les branchements.

Merlin TP va poser la canalisation entre l'entrée de Montacher et va s'arrêter au niveau de la place de l'église. A ce jour, elle a déjà posé 276 ml de cana de diamètre 250 sur la RD 42.

RTP va poser la canalisation entre la place de l'église, s'arrêtera au niveau de la dernière maison, à la sortie de Montacher, en direction de Villegardin. Elle a déjà posé 100 ml de canalisations.

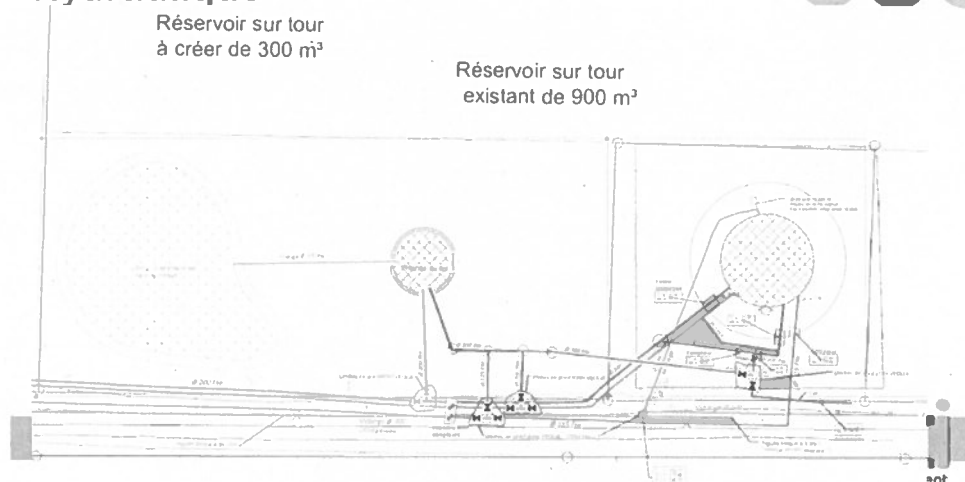
Véolia va commencer le raccordement des branchements, une fois les antennes installées.

### **2.2 . Point l'avancement des travaux à Saint Valérien.**

Les travaux sur Saint Valérien sont toujours en cours, la maîtrise d'œuvre a présenté le rapport de la phase PRO qui a été validée par le SIVOM.

Le chiffrage estimatif des travaux a bien été détaillé.

## Construction d'un ouvrage de 300 m<sup>3</sup> Hydraulique



### 2.2.1. Avenant 1 aux missions de maîtrise d'œuvre : construction réservoir sur Tour (Saint valérien).

La Présidente informe le Bureau syndical du SIVOM de la nécessité de rémunérer le bureau d'étude DCI afin de commencer la phase travaux.

#### Délibération 2025-03

VU le marché public notifié le 8 décembre 2022 entre le SIVOM du Gâtinais en Bourgogne et DCI, portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir sur tour sur la commune de Saint Valérien,

Vu l'article 5 du CCAP stipulant que la rémunération provisoire du maître d'œuvre devient définitive à l'issue de la validation par le maître d'ouvrage de la mission AVP,

Vu les articles L. 2432-1 et suivants du Code de la commande publique, régissant les avenants dans les marchés publics,

**Considérant** que le coût prévisionnel des travaux validé en phase AVP s'élève à 2 777 400 € HT, conformément à la mission définie,

**Considérant** que cette validation nécessite un avenant afin de formaliser ce coût prévisionnel des travaux, conformément aux dispositions du CCAP et du Code de la commande publique,

**Considérant** que l'avenant n°1 serait basé sur le taux de l'acte d'engagement, la rémunération de la maîtrise d'œuvre serait la suivante :

Phases / Maîtrise d'œuvre	t en % (figurant dans l'AE)	Rémunération Rp : = C1 x t
PRO	0.78%	21 663.72 €
ACT	0.55%	15 275.70 €
VISA	0.15%	4 166.10 €
DET	1.28%	35 550.72 €
AOR	0.15%	4 166.10 €
Mission complémentaire : OPC	0.16%	4 443.84 €
	<b>Total € HT</b>	<b>85 266.18 €</b>
	<b>Total TVA</b>	<b>17 053.24 €</b>
	<b>Total € TTC</b>	<b>102 319.42 €</b>

**Le Bureau syndical, par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 10 juillet 2020, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** l'avenant 1 de la maîtrise d'œuvre pour un montant de **85 266,18€ HT ;**

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 ;

**AUTORISE** la Présidente du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne à signer l'avenant n°1 ;

**CHARGE** la Présidente de tous actes en ce sens.

### **2.3 Point sur l'avancement des travaux à Saint Agnan et acquisition de terrain.**

Les travaux de construction d'un réservoir semi enterré de 200m<sup>3</sup> avec local de surpression sur la commune de Saint Agnan sont toujours en cours. La maîtrise d'œuvre a présenté la phase PRO, le 16 Mai 2025, pour un coût prévisionnel de **517 500, 00€ HT.**

Travaux	Montants
Postes généraux	63 000,00 €
Local de pompage	227 500,00 €
Bâche de stockage	149 000,00 €
Réseaux	25 000,00 €
Aménagements paysagers	30 000,00 €
Démolition du réservoir sur tour	23 000,00 €
<b>Montant total HT</b>	<b>517 500,00 €</b>
TVA 20 %	103 500,00 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>621 000,00 €</b>

### 2.3.1 Acquisition de terrain

L'achat de terrain pour la construction du château d'eau, hameau de la loge à Saint Agnan sera signé le 22/05/2025.

### 2.4 Point sur le dossier loi sur l'eau

Afin d'avancer sur le dossier de mise en conformité concernant des rejets des eaux de lavage des filtres dans le lit mineur de l'Orvanne, la réunion de démarrage avec le bureau d'étude Artelia s'est tenue, ce lundi 19 mai.

### 2.5 Mise en disponibilité du Responsable de Service

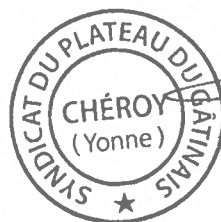
A compter du 1<sup>er</sup> juillet pour une durée d'1 an. La recherche d'un nouvel agent en CDD pour 1 an est lancée.

### 2.6 Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Sivom

Le secrétaire de séance



Christine AITA

Maire de Courtoin.

Claude CANET

Délégué syndical d'Egriselles le Bocage

